

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 458

présenté par
Mme Khedher

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« soignantes »,

le mot :

« paramédicales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A la fin de l'alinéa, le terme "soignants" renvoie au personnels médicaux et paramédicaux.

Par souci de cohérence, il est préférable de préciser le terme "soignantes" en le remplaçant par "paramédicales" dans la première phrase.